



BUREAU DIRECTEUR

PROCÈS-VERBAL RÉUNION du 06 Décembre 2022

Présidence : **Monsieur Arnaud DALLA PRIA**

Présents : **Mesdames Chantal DELOGE - Véronique GAYRAUD - Ghyslaine SALDANA.**
Messieurs Philippe LAURAIRE - Serge MARTIN - Jean Pierre MASSE - Eric WATELLIER.

Assistent : **Messieurs Michel CAUSSADE - Damien LEDENTU**

Excusés : **Messieurs Olivier DAURIOS - Christophe GENIEZ**

Absent : **Monsieur David DURUSSEL**

Ouverture de la Séance à 18h45

DIRECTION GENERALE



Déploiement du logiciel FAL (Football d'Animation et de Loisir)

La Ligue de Football Amateur poursuit le déploiement de ce logiciel qui permet de piloter l'organisation des plateaux et challenges. Pour cela, elle sollicite les Districts qui souhaiteraient utiliser ce nouvel outil informatique.

A ce jour, les Districts de la Haute Garonne, de l'Aude et du Gers se sont positionnés pour suivre cette formation.

Les Districts intéressés peuvent se manifester auprès de la **LFA** jusqu'au 14.12.2022.



Ordre du Jour du Comité de Direction du 14.01.2023

Monsieur Arnaud DALLA PRIA propose aux Membres du Bureau de Direction l'ordre du jour du prochain Comité de Direction qui se tiendra à Montpellier le Samedi 14 Janvier 2023. A l'issue de celui-ci aura lieu l'inauguration de la Salle Maurice MARTIN (ex salle de formation) :



Demande d'exonération pour les clubs Audois absents lors de l'Assemblée Générale

Monsieur Arnaud DALLA PRIA informe les Membres du Bureau de la réception d'un courriel du Président du District de l'Aude demandant à la Ligue d'exonérer les clubs Audois de l'amende relative à leur absence lors de l'Assemblée Générale du 19.11.2022.

Dans son courriel, Monsieur Pierre MICHEAU précise que les clubs ont reçu la veille un sms et qu'ils étaient persuadés que l'Assemblée Générale se tiendrait également en visioconférence. Etant donné qu'il y a eu une confusion sur la tenue de l'Assemblée Générale en présentiel ou en visioconférence, le Président du District de l'Aude sollicite la Ligue pour une demande d'exonérations.

Compte tenu du fait qu'il était mentionné dans la convocation pour l'Assemblée Générale que celle-ci se tiendrait en présentiel à Tarascon sur Ariège, les Membres du Bureau rejettent majoritairement la demande d'exonération.



Externalisation des frais d'arbitrage

Monsieur Arnaud DALLA PRIA informe les Membres du Bureau que la gestion des frais des officiels sera externalisée à compter du 01.12.2022.

Une convention sera rédigée avec le District de l'Ariège pour la mise à disposition de la comptable du District.



Courrier du FC PRADEEN

Madame Chantal DELOGE informe les Membres du Bureau de la réception d'un courrier du FC PRADEEN . Dans ce courrier, le club précise qu'en tant que lauréat du Challenge Régional PEF, il a été invité à Clairefontaine. Ses frais de déplacements s'élèvent à 1436,40 € et la FFF lui a

dédommagé à hauteur de 937 € . Le club sollicite la Ligue de Football d'Occitanie pour une participation concernant le reste à charge de 499.40 €.

Les Membres du Bureau de Direction valident à l'unanimité une participation financière de la Ligue, sur présentation des factures. Le Président de la Ligue prendra contact avec le Président du club pour échanger avec lui sur le sujet.

Le Bureau Directeur décide également que la Ligue prendra désormais en charge le solde restant au club après l'aide de la FFF. En effet, le bureau estime que la valorisation des clubs au travers de ce challenge ne doit pas se faire au détriment des finances des clubs.



Week-end des Bénévoles & Journée des Bénévoles / Challenge MDS

Monsieur Arnaud DALLA PRIA informe les Membres du Bureau que les chiffres définitifs de ces deux manifestations seront communiqués en fin de semaine par la LFA.

Monsieur Arnaud DALLA PRIA propose la reconduction des subventions accordées habituellement pour récompenser le challenge MDS (Mutuelle des Sportifs) du meilleur dirigeant :

- 600 euros par les districts pour l'organisation de la soirée MDS
- 500 euros par clubs lauréats

Les Membres du Bureau valident ces deux propositions à l'unanimité.

DIRECTION SPORTIVE



Projet Protocole COVID-19

Suite à une recrudescence des chiffres liés à la COVID19, Monsieur Damien LEDENTU propose aux Membres du Bureau un projet de protocole COVID pour la saison 2022-2023.

Ce protocole reprend dans ses grandes lignes, les éléments de la saison dernière (report éventuel d'une rencontre si 4 cas postifs sont détectés dans un effectif ...).

Les Membres du Bureau remercie Monsieur LEDENTU pour le travail réalisé. Après un échange sur ce dossier, ils décident toutefois, à la majorité, de ne pas mettre en place ce protocole pour le moment. Une réunion de travail doit se tenir ce week-end entre les Présidents de Ligue et de Districts , Monsieur Arnaud DALLA PRIA évoquera cette problématique avec les autres Présidents afin que l'on puisse se positionner efficacement sur ce dossier.



Intervention de Monsieur LAURAIRE

Monsieur Philippe LAURAIRE souhaite savoir à quels moments les clubs seront avertis des éventuelles sanctions sportives (retrait de points ...) concernant les infractions au Statut des Jeunes.

Madame Chantal DELOGE précise que la Commission Régionale de Gestion des Compétitions travaille actuellement sur ce dossier. Les conclusions seront connues avant la fin de l'année. Les clubs concernés seront avisés dans les meilleurs délais ainsi que les secrétariats des Districts respectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20h 05.

Le Président de la LFO,

Arnaud DALLA PRIA

La Secrétaire Générale de la LFO

Chantal DELOGE